RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 7
Présents : 6
Votants : 6

Objet

Versement d'une aide à l'AMF au profit des communes sinistrées par les incendies

N° de délibération

20261004

Commune de TRAVERSERES

Séance du 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire.

Date de convocation : 30 septembre 2026

Étaient présents : BARASZ Olivier, CLAVE Emilie, KOVACICEK Corinne, LATAPIE Jean-Luc, LE TALLEC Sophie, TRIESTE Patrick

Excusé : PAU André

LE TALLEC Sophie est élue secrétaire.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du communiqué de l'AMF 32 suite aux incendies ayant touchés plusieurs territoires de notre pays.

Il propose à l'assemblée de participer à l'élan de solidarité pour cette cause.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'entériner le versement d'une aide de 200 € au profit des communes sinistrées par l'intermédiaire de l'association des maires de France.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Olivier BARASZ

MAIRIE DE TRAVERSERES 32450 Gers

La secrétaire,
Sophie LE TALLEC

COURRIER ARRIVEE LE
12 OCT. 2026
Sous-Préfecture de MIRANDE

Monsieur le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'État.